

Date de la séance

Le 29 juin 2023

Date de convocation

Le 21 juin 2023

Date de publication

Le 21 juin 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 22

Procurations 8

Excusé 0

Absents 4

N° 2023-06-37

OBJET :

**TARIFS DES
CENTRES DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT
APPLICABLES A
COMPTE DU 1ER
SEPTEMBRE 2023**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le jeudi 29 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM à Hervé CAMARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Laurent RICHARD

Eric MARTIN à Vincent GAY

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Karine DUBOIS

Absents : Damien GUIBOUT, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Nathalie CAHUZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2013-01/21 en date du 16 janvier 2013 reprenant à compter du 1er janvier 2013 l'ensemble des tarifs en vigueur afin d'assurer la facturation des services transférés aux usagers et notamment celui des centres de loisirs,

VU la délibération du 22 juin 2022 instaurant les tarifs des accueils intercommunaux à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les tarifs des accueils de loisirs de Gally Mauldre à compter du 1er septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la Commission en charge des équipements culturels et sportifs, CLSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors réunie le 13 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 juin 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie CAHUZAC, vice-Présidente déléguée aux équipements culturels et sportifs, CLSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors et de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Yves DEKEYREL) :

⇒ **FIXE** les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux en fonction des annexes 1 à 6 suivantes, à compter du 1er septembre 2023 :

ANNEXE 1

Pour l'accueil de loisirs extrascolaire de Chavenay :

Participation Forfaitaire Annuelle	Chavenay CC Gally-Mauldre	Extérieur
• 1er enfant	42,06 €	84,13 €
• à partir du 2ème enfant	37,12 €	74,28 €

TARIFS* 2023/2024 Applicable à partir Du 01 septembre 2023	Quotient Familial = Revenu fiscal de référence/nombre de part (**)			
	Q < 6587 €	6587 € <Q< 10916€	Q > 10916€	
	Chavenay CC Gally-Mauldre	Chavenay CC Gally-Mauldre	Chavenay CC Gally-Mauldre	Extérieur
Journée avec repas				
• 1er enfant	18,56 €	23,27 €	24,14 €	28,98 €
• à partir du 2ème enfant	15,89 €	19,77 €	20,50 €	28,98 €
Demi-journée avec repas				
• 1er enfant	13,27 €	16,89 €	17,87 €	21,49 €
• à partir du 2ème enfant	11,31 €	14,47 €	15,24 €	21,49 €
Demi-journée sans repas				
• 1er enfant	9,16 €	11,31 €	12,27 €	14,73 €
• à partir du 2ème enfant	7,70 €	9,66 €	10,37 €	14,73 €
Repas (annulation en cas de maladie justifiée par un certificat médical)				
	5,42 €	5,42 €	5,42 €	8,68 €

PAI : une réduction de 10% du prix du repas sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel **avec panier-repas fourni par la famille.**

()** La Caisse d'Allocations Familiales a institué trois tranches tarifaires selon le revenu des familles. Pour bénéficier de ces tarifs, il est indispensable de fournir une **copie du dernier avis d'imposition.** En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera systématiquement appliqué.

ANNEXE 2

Pour l'accueil de loisirs de Crespières :

TARIFS 2023 - 2024		Tranche selon QF mensuel : Revenu fiscal de référence/nombre de part/12						
		A	B	C	D	E	F	G
		Habitants de la communauté de communes Gally Mauldre					"Extérieurs" hors CCGM	Personnel Communal
		QF < 665 €	665 € < QF < 1175 €	1176 € < QF < 1695 €	1696 € < QF < 2700 €	2700 € < QF	-	-
1	Forfait après-midi sans repas	10,70 €	12,09 €	14,85 €	15,54 €	16,22 €	16,47 €	5,34 €
2	Forfait matin sans repas	9,66 €	11,04 €	12,66 €	14,50 €	15,21 €	15,39 €	4,84 €
3	Forfait après-midi avec repas	14,85 €	17,63 €	20,37 €	21,35 €	22,35 €	22,70 €	7,43 €
4	Forfait matin avec repas	13,82 €	16,58 €	19,33 €	20,31 €	21,35 €	21,64 €	6,91 €
5	Journée	19,02 €	23,15 €	27,29 €	28,60 €	29,97 €	30,42 €	9,49 €
6	Sortie multi activités	5,24 €						
7	Forfait nuitée	6,55 €						
8	Grande sortie	10,53 €						
9	Sortie exceptionnelle	17,12 €						

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

ANNEXE 3

Pour l'accueil de loisirs de Feucherolles :

TARIF A LA JOURNEE (2023 - 2024)		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Selon QF				
Habitant de la C.C.GM	QF<670 €	15,14 €	12,63 €	10,10 €
	670 €<QF<1300€	18,96 €	16,44 €	13,89 €
	QF> 1301 €	22,75 €	20,23 €	17,70 €
Extérieurs	Tarif unique	26,54 €		

TARIF A LA ½ JOURNEE (2022 - 2023)		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Selon QF				
Habitant de la C.C.G.M	QF<670 €	9,72 €	7,28 €	6,07 €
	670 €<QF<1300€	13,97 €	10,93 €	8,51 €
	QF> 1301 €	17,63 €	15,20 €	12,14 €
Extérieurs	Tarif unique	21,25 €		

Repas	2,94 €
-------	--------

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

ANNEXE 4

Pour l'accueil de loisirs de Maule :

TARIF JOURNEE	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
	QF ≤ 350 €	A	9,08 €	7,47 €	29,83 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	10,67 €	8,73 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	14,98 €	12,38 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	20,18 €	16,50 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	23,96 €	19,72 €	
	1351 € ≤ QF	F	26,54 €	22,07 €	

TARIF DEMI JOURNEE	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
uniquement le mercredi	QF ≤ 350 €	A	2,78 €	2,29 €	18,02 €
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	3,78 €	3,10 €	
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	6,89 €	5,75 €	
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	11,21 €	8,94 €	
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	13,66 €	11,22 €	
	1351 € ≤ QF	F	15,45 €	12,66 €	

Pour les mercredis possibilités d'inscription : A la journée / le matin + repas / l'après midi

TARIF REPAS	TRANCHE	QF	Par enfant
	351 € ≤ QF ≤ 510 €	B	4,60 €
	511 € ≤ QF ≤ 745 €	C	4,76 €
	746 € ≤ QF ≤ 975 €	D	4,94 €
	976 € ≤ QF ≤ 1350 €	E	5,11 €
	1351 € ≤ QF	F	5,38 €

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel **avec panier-repas** fourni par la famille.

Il est précisé que le Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part* / 12

*Nombre de part :

- 1 pour chacun des deux parents
- 1 pour chaque enfant à charge
- 2 pour les mères ou pères divorcés, veufs, célibataires

ANNEXE 5

Pour l'accueil de loisirs de Bazemont :

TARIF JOURNEE	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
			QF≤350 €	A	
351 €≤QF≤510 €	B	10,67 €	8,73 €		
511 €≤QF≤745 €	C	14,98 €	12,38 €		
746 €≤QF≤975 €	D	20,18 €	16,50 €		
976 €≤QF≤1350 €	E	23,96 €	19,72 €		
1351 €≤QF	F	26,54 €	22,07 €		

TARIF DEMI JOURNEE uniquement le mercredi	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
			QF≤350 €	A	
351 €≤QF≤510 €	B	3,78 €	3,10 €		
511 €≤QF≤745 €	C	6,89 €	5,75 €		
746 €≤QF≤975 €	D	11,21 €	8,94 €		
976 €≤QF≤1350 €	E	13,66 €	11,22 €		
1351 €≤QF	F	15,45 €	12,66 €		

Pour les mercredis possibilités d'inscription : A la journée / le matin + repas / l'après midi

TARIF REPAS	TRANCHE	QF	Par enfant		
			QF≤350 €	A	4,36 €
			351 €≤QF≤510 €	B	4,60 €
511 €≤QF≤745 €	C	4,76 €			
746 €≤QF≤975 €	D	4,94 €			
976 €≤QF≤1350 €	E	5,11 €			
1351 €≤QF	F	5,38 €			

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

Il est précisé que le Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part* / 12

*Nombre de part :

- 1 pour chacun des deux parents
- 1 pour chaque enfant à charge
- 2 pour les mères ou pères divorcés, veufs, célibataires

ANNEXE 6

Pour l'accueil de loisirs de Mareil sur Mauldre :

TARIF JOURNEE	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
	QF≤350 €	A	9,08 €	7,47 €	29,83 €
	351 €≤QF≤510 €	B	10,67 €	8,73 €	
	511 €≤QF≤745 €	C	14,98 €	12,38 €	
	746 €≤QF≤975 €	D	20,18 €	16,50 €	
	976 €≤QF≤1350 €	E	23,96 €	19,72 €	
	1351 €≤QF	F	26,54 €	22,07 €	

TARIF DEMI JOURNEE uniquement le mercredi	TRANCHE	QF	CCGM		Extérieurs
			1 enfant	2 enfants et +	
	QF≤350 €	A	2,78 €	2,29 €	18,02 €
	351 €≤QF≤510 €	B	3,78 €	3,10 €	
	511 €≤QF≤745 €	C	6,89 €	5,75 €	
	746 €≤QF≤975 €	D	11,21 €	8,94 €	
	976 €≤QF≤1350 €	E	13,66 €	11,22 €	
	1351 €≤QF	F	15,45 €	12,66 €	

Pour les mercredis possibilités d'inscription : A la journée / le matin + repas / l'après midi

TARIF REPAS	TRANCHE	QF	Par enfant
	351 €≤QF≤510 €	B	4,60 €
	511 €≤QF≤745 €	C	4,76 €
	746 €≤QF≤975 €	D	4,94 €
	976 €≤QF≤1350 €	E	5,11 €
	1351 €≤QF	F	5,38 €

PAI : une réduction de 10% sera appliquée pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individuel avec panier-repas fourni par la famille.

Il est précisé que le Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / nombre de part* / 12

*Nombre de part :

- 1 pour chacun des deux parents
- 1 pour chaque enfant à charge
- 2 pour les mères ou pères divorcés, veufs, célibataires

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...05./...07./2023
- Document rendu exécutoire le ...05./...07./2023